

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 26

OBJET :

EGLISE SAINT-
MARTIN –
CONVENTION
TRIPARTITE AVEC
LA FONDATION DU
PATRIMOINE ET
L'ASSOCIATION
« LES AMIS DE
L'EGLISE SAINT-
MARTIN EN SON
QUARTIER » (ADSM)
DANS LE CADRE DE
LA RESTAURATION
DE L'ORGUE

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Lundi 05 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlene RENARD,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel
CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir
à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Stéphane CLOUET et
Mme Christine CHATEL.

Monsieur Didier COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

La Fondation du Patrimoine est un organisme national d'utilité
publique qui a reçu pour mission de promouvoir la
connaissance, la conservation et la mise en valeur du
patrimoine. Dans le cadre de sa mission, la Fondation du
Patrimoine peut accorder une participation au financement
d'un projet de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine
par le biais de souscription publique.

Il apparaît que l'orgue de l'église Saint-Martin de L'Aigle
nécessite des travaux de restauration générale. Cela permettrait
notamment d'enrichir l'offre culturelle par l'organisation de
concerts.

L'orgue, propriété de la Ville de L'Aigle, va souffler ses 100
bougies en 2023, mais il est dans un état de santé critique. Ce
projet est le fruit d'une mûre réflexion de l'ADSM (Les Amis de
l'église Saint-Martin en son quartier) depuis plusieurs années.

Mais la connaissance n'étant pas suffisante dans ce domaine, un
appel a donc été fait à des organistes et à des personnes
recensant les orgues de la facture de celui de l'église
Saint-Martin pour définir la faisabilité de ce projet.

Monsieur Maurice ROUSSEAU, spécialiste en la matière, a été contacté afin d'obtenir un diagnostic clair et argumenté.

Pour rappel, en 1923, Charles MUTIN, successeur du grand facteur d'orgues Aristide CAVAILLÉ-COLL, livre à Saint Martin de L'Aigle son dernier instrument avant de prendre sa retraite. En 1936, cet orgue est séparé en deux parties face à face et après d'autres interventions, Philippe HARTMANN en 1983 ajoute un troisième clavier manuel et transforme la composition sonore.

L'orgue de Saint-Martin devient un orgue de 27 jeux sur trois claviers et pédale, avec de multiples possibilités dans une acoustique très agréable et un univers architectural magnifique. Le projet est de sauver et de redonner vie à l'orgue comme lors de la dernière restauration de Philippe HARTMANN. Il est aujourd'hui estimé entre 180 000 € et 220 000 € HT.

Les travaux à réaliser concerneront, après le désempoussièrément, le rétablissement de toutes les parties à bout de souffle en particulier les soufflets et les sommiers en mauvais état. La composition sonore ne sera pas modifiée, mais les tuyaux demandent un travail très particulier pour retrouver les belles sonorités et la puissance voulues à la fois par Charles MUTIN et Philippe HARTMANN.

L'Association ADSM propose de se constituer comme partenaire dans le financement de cette restauration de l'orgue. Dans le but de récupérer des fonds l'ADSM, par une opération tripartite avec la Ville de L'AIGLE et la Fondation du Patrimoine, envisage de lancer une souscription en partenariat avec la collectivité. Il convient donc de mettre en place une convention de souscription publique. Les fonds ainsi collectés au travers de cette souscription seront affectés à la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Martin.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et M. PAULHE qui a déclaré ne pas prendre part au vote,***

- ***SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Martin ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de souscription correspondante et tout document y afférent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE